La g@zette du Valbonnais

 N° 84 – Décembre 2014

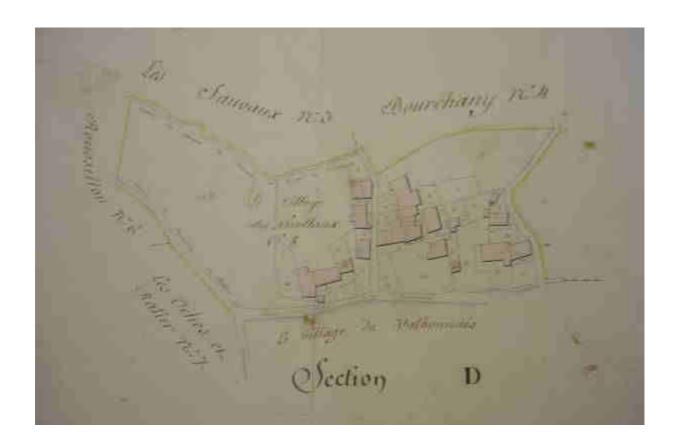
L'ancien cadastre valbonnetin de 1839



Le "cadastre napoléonien" a été exécuté à Valbonnais sous la Monarchie de Juillet (1839)

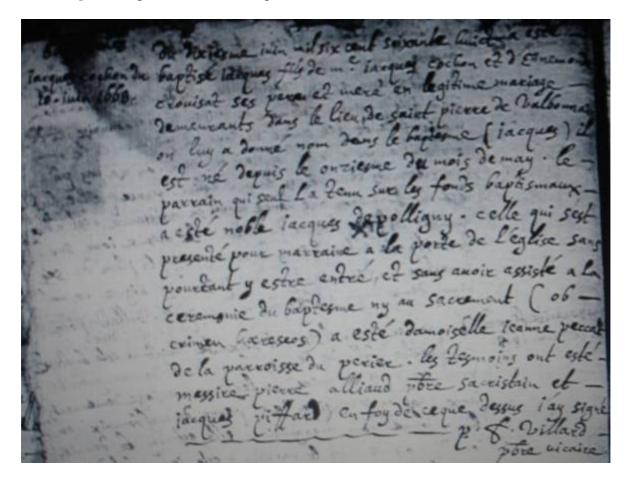
Lorsque Napoléon Bonaparte décide de « faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété », la fougue et la passion du personnage, célèbre pour ses accès de colère, voire ses véritables transports de fureur, ne plaide guère pour la procrastination. Au moment où Napoléon I^{er} renforce le caractère autoritaire du régime, verrouille les Libertés Publiques, la commune de Valbonnais pouvait-elle remettre au lendemain ou au surlendemain l'exécution d'une réforme sacralisant la propriété individuelle ?

Sous l'Empire français (le premier), la loi de finances du 15 septembre 1807 est, en effet, à l'origine du cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien » ou encore « ancien cadastre ». Le principe de la primauté du politique sur l'administratif aurait voulu que cette grande réforme, complémentaire du Code civil, s'applique immédiatement. En fait, les travaux de confection du cadastre napoléonien s'étaleront sur une quarantaine d'années.



Ainsi l'Ancien cadastre de Valbonnais a été exécuté en 1839, c'est-à-dire trente deux ans après la loi édictée par un génie (civil et militaire) pour les uns, et pour d'autres, un usurpateur affublé de ridicules sobriquets : **Lou Castagnié** (le châtaignier) en raison de ses origines corses, **Nicolas** (le diable a-t-il soufflé là-dessus, de son haleine fiévreuse et empestée ?), **Le tyran, L'ogre**...Après la chute du premier Empire, la Restauration, l'avènement de la Monarchie de juillet en 1830 et de Louis-Philippe I^{er}, intronisé roi des Français, les Valbonnetins pouvaient enfin consulter les deux atlas cadastral de la commune de Valbonnais : Section A dite de la Montagne de Roussillon, Section B dite de Bourchany, Section C dite de Péchal et de la Grande Dreyre, Section D dite du Bourg et de la Plaine, Section E dite des Angelas et du Colombier.

Généalogie : autopsie d'un acte de baptême du XVII^e siècle



baptesmes

iacques cochon du 10 juin 1668

Au dixiesme juin mil six cent soixante huit a esté baptisé iacques fils de me iacques cochon et d'ennemonde crouisat ses père et mere en legitime mariage- demeurants dans le lieu de saint pierre de valbonnaix on luy a donné nom dans le baptesme (iacques) il est né depuis le onziesme du mois de may. Le parrain qui seul l'a tenu sur les fonds baptismaux – a esté noble iacques de polligny. Celle qui s'est presenté pour marraine a la porte de l'eglise sans pourtant y estre entré, et sans avoir assisté a la ceremonie du baptesme ny au sacrement (06 – crimen hoereseos) a esté damoiselle ieanne peccat de la paroisse du perier – les tesmoins ont esté messire pierre alliaud prestre sacristain et iacques villard, en foy de ce que dessus i'ay signé p. j. villard

prestre vicaire

En ce deuxième dimanche de juin 1668, l'église de Valbonnais, sise aux Nicolos, célèbre le baptême (*baptesme*) de Jacques Cochon. Nous sommes au cœur du règne de Louis XIV (1643-1715). Le ministre valbonnetin de la parole de Dieu est Louis Montenaud, son vicaire, Pierre Jacques Villard (le signataire de l'acte de baptême) et son sacristain (*prestre sacristain*), Pierre Alliaud.

Le parrainage flatteur de Jacques Poligny, seigneur de Valbonnais

Le nouveau-né Cochon, âgé d'un mois, portera le prénom de son père et de son parrain, le baron Jacques (*iaques*) Poligny (*polligny*). Nous ignorons si le recours au parrainage de notables était fréquent dans notre mandement. Les chasseurs d'ancêtres et autres généalogistes patentés pourraient probablement nous l'indiquer. Ce parrainage a-t-il permis au petit Jacques de prendre l'ascenseur social, l'instruction et la protection du baron de Valbonnais lui garantissant sans doute un bien meilleur statut que celui de sa famille ? Sous l'Ancien régime, l'enfant reçoit en effet, au moment de son baptême, parrain et marraine, afin d'assurer son salut spirituel et matériel, en cas de disparition prématurée de ses parents. Cet engagement crucial envers le filleul ne conduit-il pas à choisir naturellement des personnes plus riches ou plus puissantes qu'eux, à l'instar d'un notable local ou son épouse, le curé de la paroisse, un noble ou le seigneur du lieu ? En ce jour béni, la fierté de la famille est à son paroxysme : le seigneur de Valbonnais portant leur rejeton sur les fonts (du latin : fons, fontis : fontaine, source) baptismaux ! Le vicaire Villard en perd son latin, rebaptisant notre cher Valbonnais en *Valbonnaix* (aix : une histoire d'eaux !).

Jacques de Poligny est le fils de Pierre de Poligny, baron de Valbonnais, lequel avait épousé en 1625 Uranie de Calignon, fille du chancelier de Navarre. Jacques de Poligny, le seigneur de Valbonnais, s'est uni, en première noce, avec Anne de Pontis.

La marraine accusée de "crimen hoereseos" reste à la porte de l'église

En 1598, le bon roi Henri IV signe l'Edit de Nantes, mettant un terme aux horribles guerres de religion entre Catholiques et Protestants. Avec cet édit de pacification et de concorde, la tolérance aurait du souffler au cœur même de nos profondes et sauvages vallées. En fait, dès le début de son règne, le Roi Soleil (Louis-Dieudonné monte sur le trône le 14 mai 1643) cherche à tout prix à unifier son royaume sur les plans politique, administratif et religieux. Mais comment extirper le protestantisme, la religion prétendue réformée ? Une interprétation stricte et restrictive des textes de 1598 fera l'affaire, faisant pleuvoir enquêtes, délations, mesures discriminatoires, interdictions, persécutions, conversions forcées...

L'histoire du petit Cochon, baptisé le 10 juin 1668 à Valbonnais, nous montre que l'homme restera toujours un loup pour l'homme : il est le grand méchant loup ! La réconciliation des frères ennemis du Christianisme n'est pas définitive. Damoiselle Jeanne du Périer, couchée sur le registre des actes de baptêmes de la paroisse de Valbonnais, n'est-elle pas la reconnaissance de facto du lien de parenté spirituelle qui l'unit avec l'enfant, mais aussi avec son père et sa mère. Elle est la marraine du petit Jacques, mais une commère stigmatisée ! Pour quel crime ou quelle peccadille reste-t-elle à la porte de l'église ? Son patronyme ? Peccat vient sans doute du latin *peccatum* : péché, faute, action coupable, erreur...Le clergé local bombarde dans l'acte de baptême un véritable boulet de canon : *crimen hoereseos*.

Le combat contre cette hérésie s'intensifie avec les dragonnades et la révocation de l'Edit de Nantes : en 1685, Louis XIV interdit aux protestants l'exercice public de leur culte.













Une chaîne d'amitié et de belle solidarité valbonnetine sur la crête herbeuse du Châtel ou Bonnet de Calvin... le vendredi 28 novembre 2014









